



CooperVision®

6101 Bollinger Canyon Road
Suite 500
San Ramon, CA 94583

Tél. : 925 460-3600
coopervision.com

CooperVision étend son partenariat avec la Plastic Bank et ajoute un programme de soins de la vue pour les collecteurs

La collaboration permet de renforcer le soutien à la planète et à ses habitants

SAN RAMON, Californie, 8 avril 2024—En vue d’avoir une incidence encore plus grande sur la planète et ses habitants, CooperVision et Plastic Bank ont renouvelé leur partenariat sur l’empreinte plastique neutre jusqu’en 2026. Avec cette prolongation, le partenariat s’est élargi pour inclure un programme de soins de la vue visant à proposer des examens de la vue et des bons pour des examens de la vue et des lunettes gratuits aux membres éligibles de la communauté de collecte de Plastic Bank en Indonésie, qui jouent un rôle essentiel dans le partenariat de CooperVision sur l’empreinte plastique neutre avec Plastic Bank.¹

En partenariat avec [Plastic Bank](#), CooperVision finance la collecte et le recyclage de plastique provenant de l’océan, dont le poids équivaut à celui du plastique utilisé pour une gamme de lentilles cornéennes souples participantes, y compris les lentilles, l’emballage-coque et les composants d’emballage, qui sont vendus et distribués dans 27 pays des Amériques, d’Europe et d’Asie-Pacifique.^{*2} À ce jour, l’effort a empêché l’équivalent de plus de 305 millions de bouteilles en plastique de finir dans les océans, et grâce à cette prolongation,^{†2} CooperVision espère plus que doubler les retombées totales de son initiative de neutralité plastique avec Plastic Bank d’ici la fin de 2026.^{‡§3}

« Les trois premières années de notre partenariat avec Plastic Bank ont eu des effets considérables, en aidant à nettoyer les communautés côtières grâce au recyclage des déchets plastiques, mais aussi en améliorant les moyens de subsistance et la stabilité économique des membres de la communauté de collecte », a déclaré Aldo Zucaro, directeur principal de la responsabilité des entreprises chez CooperCompanies.²⁴ « En tant que leader mondial des lentilles cornéennes, CooperVision entend contribuer à améliorer la vision des gens au quotidien, et ainsi leur qualité de vie. Notre collaboration avec Plastic Bank nous permet désormais d’offrir une correction de la vue aux membres de la communauté de collecte admissibles qui font la différence en retirant des déchets plastiques de l’environnement et des océans, reflétant ainsi notre engagement à soutenir la planète et ses habitants. »

D’ici la fin de l’année 2026, des centaines de membres de la communauté de collecte en Indonésie pourront bénéficier d’examens de la vue dans le cadre du nouveau programme de soins de la vue.¹

« Chez Plastic Bank, nous envisageons un monde sans déchets et nous nous engageons à donner aux communautés et aux entrepreneurs locaux les moyens de mettre fin à la pauvreté », a déclaré David Katz, fondateur de Plastic Bank. « Les membres de la communauté de collecte ont un accès limité aux soins oculaires de base et, pour beaucoup, ce sera la première fois qu’ils bénéficieront d’un examen de la vue et d’une correction nécessaire de la vision. Nous savons que la déficience visuelle peut affecter la qualité de vie, l’indépendance et la mobilité. Notre collaboration avec CooperVision apporte non seulement des avantages sociaux significatifs à nos communautés, mais elle nous permet également de participer à l’éradication de la pauvreté, qui est notre mission ».

CooperVision s'efforce en permanence de réduire au minimum les répercussions sur l'environnement et d'exercer ses activités de manière plus durable dans le monde entier, dans le cadre des efforts plus vastes déployés par CooperCompanies pour contribuer aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Grâce à l'initiative de neutralité plastique nette, CooperVision et Plastic Bank ont pris l'engagement commun de protéger la planète, notamment en promouvant le respect de la vie aquatique (ODD 14 et 17) ainsi que la consommation et la production responsables (ODD 12).⁵ La recherche a montré que l'amélioration de la santé oculaire permet de réduire la pauvreté, de renforcer la productivité, ainsi que de faire progresser la santé et le bien-être en général et les résultats scolaires (ODD 1, 3, 4, 5, 8, 10 et 11).⁶

La prolongation du partenariat coïncide avec la relance de la plateforme de développement durable de CooperVision, qui met l'accent sur la réduction de l'empreinte carbone, l'élimination des déchets dans nos procédés et la redéfinition de notre relation avec le plastique, y compris en envisageant des moyens de rendre le plastique moins nocif. Notre engagement à mettre la conception et l'innovation au service de la planète et de ses habitants est au cœur de notre plateforme de développement durable. Nos engagements en matière de développement durable incluent :

- Nous concevons - et repensons continuellement notre conception - pour réduire notre empreinte carbone;^{†††7}
- Nous collaborons et innovons, en mettant à profit notre ingéniosité pour prendre soin de notre planète et de nos semblables;
- Nous prenons des mesures pour préserver les ressources naturelles limitées^{†††7} et explorons les moyens d'introduire des énergies renouvelables dans nos opérations de fabrication;^{†††§7}
- En commençant à compenser les déchets de nos produits et de nos emballages qui ne peuvent pas encore être récupérés, nous prenons des mesures pour améliorer le bien-être de notre planète;⁷ et
- Nous travaillons avec des partenaires pour collecter nos déchets de fabrication, en récupérant les ressources et en leur donnant une nouvelle vie lorsque cela est possible.^{||}

« En prescrivant et en portant simplement les lentilles cornéennes neutres en plastique de CooperVision, les professionnels de la vue et les porteurs contribuent à notre engagement en faveur du développement durable, que ce soit via notre partenariat avec Plastic Bank, qui se concentre sur l'amélioration de la vie des communautés à travers la valorisation des déchets, via la récupération et la réutilisation de nos propres déchets de fabrication, ou encore via un approvisionnement responsable », explique M. Zucaro.

Pour en savoir plus sur la plateforme de développement durable de CooperVision, consultez le site <https://coopervision.ca/fr/a-propos-de-coopervision/developpement-durable>.

* Le plastique utilisé dans les lentilles cornéennes souples CooperVision participantes est déterminé par le poids de plastique dans l'emballage-coque, les lentilles et l'emballage secondaire, y compris les stratifiés, les adhésifs et les ajouts auxiliaires (par exemple, l'encre). La détermination n'inclut pas le plastique utilisé pendant le procédé de fabrication à la fois de ces produits et de leur emballage.

† CooperVision, grâce à sa collaboration avec Plastic Bank, a permis la collecte et la conversion d'environ 5,3 millions de kg de plastique susceptible de se retrouver dans un cours d'eau à compter de janvier 2024. En utilisant la métrique de Plastic Bank selon laquelle 1 kg de plastique équivaut à 50 bouteilles standard de 202 mm, cela représente l'équivalent d'environ 263,7 millions de bouteilles en plastique qui ne se retrouveront pas dans nos océans.

‡ La Plastic Bank considère que 1 kg de plastique équivaut à 50 bouteilles.

§ Grâce à sa collaboration avec Plastic Bank, CooperVision prévoit de soutenir la collecte et la conversion d'environ 10,8 millions de kg de plastique susceptible de se retrouver dans les cours d'eau d'ici à la fin de l'année civile 2026. En utilisant la métrique de Plastic Bank selon laquelle 1 kg de plastique équivaut à 50 bouteilles standard de 202 mm, cela représente l'équivalent d'environ 541 millions de bouteilles en plastique qui ne se retrouveront pas dans nos océans.

| Fait référence au procédé de fabrication continu entrepris par CooperVision pour réduire ses émissions de carbone des champs d'application 1 et 2.

¶ L'empreinte carbone est limitée aux émissions des portées 1 et 2, définies comme suit : Les émissions de portée 1 sont des émissions directes provenant de sources possédées ou contrôlées. Les émissions de portée 2 sont des émissions indirectes provenant de la production d'énergie achetée.

** Rapport environnemental, social et de gouvernance 2022 de CooperVision.

†† Les ressources naturelles sont définies comme étant, sans s'y limiter, l'eau, l'azote, le gaz naturel et d'autres composés organiques.

‡‡ Les énergies renouvelables sont définies comme des matériaux ou des énergies qui peuvent être maintenus indéfiniment en raison d'approvisionnements inépuisables ou d'une nouvelle croissance.

§§ CooperVision utilise des matériaux et des énergies renouvelables dans ses opérations de fabrication.

|| Rapport environnemental, social et de gouvernance 2020 de CooperVision.

1. Données internes, Plastic Bank, 2024.
2. Données internes, CVI, 2024.
3. Données internes, CVI, accord Plastic Bank 2024-2026.
4. Plastic Bank. Programmes de promotion du développement durable dans les entreprises. <https://plasticbank.com/impact-programs/>. Source consultée le 25 janvier 2024.
5. Plastic Bank. Rapport sur le développement durable 2022 de Plastic Bank. <https://plasticbank.com/plastic-bank-2022-sustainability-report/>. Source consultée le 25 janvier 2024.
6. Zhang J, Ramke J, et coll. Advancing the Sustainable Development Goals through improving eye health: a scoping review. The Lancet Planetary Health. Mars 2022, vol. 6, n° 3, p. E270 à 280.)
7. Données internes, CVI, 2023.

###

À propos de CooperVision

CooperVision, une division de CooperCompanies (Nasdaq:COO), est l'un des principaux fabricants de lentilles cornéennes au monde. L'entreprise produit une gamme complète de lentilles cornéennes souples à usage unique, bimensuelles et mensuelles, caractérisées par des matériaux et des optiques de pointe, ainsi que des lentilles rigides perméables au gaz de qualité supérieure pour l'orthokératologie et les conceptions sclérales. CooperVision a toujours su relever les défis les plus difficiles en matière de vision, tels que l'astigmatisme, la presbytie, la myopie infantile et les cornées très irrégulières, et propose la gamme la plus complète de lentilles sphériques, toriques et multifocales sur le marché. Grâce à la combinaison de produits innovants et d'un soutien ciblé aux professionnels, l'entreprise apporte une perspective rafraîchissante sur le marché, créant ainsi de réels avantages pour les clients et pour les porteurs. Pour en savoir plus, visitez www.coopervision.com.

À propos de CooperCompanies

CooperCompanies (Nasdaq:COO) est une entreprise mondiale de premier plan dans le domaine des dispositifs médicaux, dont l'objectif est d'améliorer la vie des gens, une personne à la fois. L'entreprise exerce ses activités par l'entremise de deux unités opérationnelles, CooperVision et CooperSurgical. CooperVision est un chef de file de confiance dans l'industrie des lentilles cornéennes, améliorant la vision de millions de personnes chaque jour. CooperSurgical est une entreprise de premier plan dans le domaine de la fertilité et de la santé des femmes, dont la mission est d'aider les femmes, les bébés et les familles dans les moments les plus importants de leur vie.

CooperCompanies, dont le siège social est situé à San Ramon, en Californie, compte plus de 15 000 employés, et ses produits sont vendus dans plus de 130 pays. Pour en savoir plus, visitez www.coopercos.com.

À propos de Plastic Bank

Plastic Bank imagine un monde sans déchets et soutient un mouvement de recyclage social pour mettre fin au plastique dans les océans et contribuer à la réduction de la pauvreté. Nos communautés de collecte éthique échangent des déchets plastiques contre des revenus et des avantages qui améliorent la vie. Les échanges sont enregistrés via notre plateforme sécurisée par chaîne de blocs propriétaire qui permet une collecte traçable, des revenus garantis et la vérification des rapports. Les matériaux collectés sont transformés en matière première Social Plastic^{MD} pour être réutilisés dans des produits et des emballages.

Plastic Bank et Social Plastic^{MD} sont des marques déposées de Plastic Bank Recycling Corporation.

À propos des objectifs de développement durable des Nations unies

L'agenda 2030 pour le développement durable, adopté par tous les États membres des Nations unies en 2015, fournit un plan directeur commun pour la paix et la prospérité de la planète et de ses habitants. Les 17 objectifs de développement durable (ODD), qui constituent un appel urgent à l'action de la part de tous les pays dans le cadre d'un partenariat mondial, sont au cœur de ce programme. Pour plus d'informations sur les ODD de l'ONU, consultez le site <https://sdgs.un.org/goals>.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des « déclarations prospectives » telles que définies par le Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Les déclarations relatives aux plans, aux perspectives, aux objectifs, aux stratégies, aux actions, aux événements ou aux rendements futurs et les autres déclarations qui ne sont pas des déclarations de faits historiques sont des déclarations prospectives. Pour reconnaître ces déclarations, il convient de rechercher des mots tels que « croire », « perspectives », « probable », « s'attendre à », « pouvoir », « vouloir », « devoir », « chercher à », « avoir l'intention de », « planifier », « estimer » ou « anticiper », ainsi que des mots ou des phrases similaires. Les déclarations prospectives dépendent nécessairement d'hypothèses, de données ou de méthodes qui peuvent être incorrectes ou imprécises et sont soumises à des risques et à des incertitudes. Parmi les facteurs qui pourraient entraîner une différence significative entre nos résultats réels et nos actions futures et ceux décrits dans les déclarations prévisionnelles, citons : - des changements défavorables des conditions commerciales, politiques et économiques générales, mondiales ou régionales, des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme et des conditions de pandémie, ainsi que les répercussions économiques négatives potentielles et l'incertitude connexe causée par ces éléments; une perturbation majeure des activités de nos installations de fabrication, de comptabilité et d'information financière, de recherche et développement ou de distribution en raison de problèmes technologiques; de nouvelles lois et réglementations gouvernementales aux États-Unis et ailleurs, et des changements apportés aux lois, réglementations et directives d'application existantes, qui affectent les domaines de nos activités; les risques liés aux questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), y compris celles liées au changement climatique et au développement durable ; et d'autres événements décrits dans nos documents déposés auprès de la Securities and Exchange Commission, notamment les sections « Activités », « Facteurs de risque » et « Rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation » du rapport annuel de la Société sur le formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, ces facteurs de risque pouvant être mis à jour dans les documents déposés annuellement et trimestriellement. Nous vous prions de noter que les déclarations prospectives ne reflètent notre analyse qu'à la date à laquelle elles ont été formulées. Nous n'avons pas l'intention de les mettre à jour, sauf si la loi l'exige.

Personne-ressource pour les médias

Deb Carstoiu
Gestionnaire principal, relations publiques mondiales
CooperVision
dcarstoi@coopervision.com ou +1 925.272.5834